CADRE RESERVE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL:

N° Dossier Familial: N° de foyer:

N° Aide : Gestionnaire :



Yvelines Le Département

			CONSTITUE NE REFERENTI	
	Principalism.	5 91 X V9151	White the grant	
			off on manne	
(a) 1 (d)	100000000000000000000000000000000000000		- (I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	
2			400 - 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	

DEMANDE D'AIDE SOCIALE LEGALE

(cf page 6, liste des pièces à fournir)

POUR UNE PERSONNE AGEE POUR UNE PERSONNE HANDICAPEE l'aide ménagère l'allocation compensatrice (*Renouvellement*) pour tierce personne (ACTP) la prise en charge de vos repas en foyer restaurant pour frais professionnels (ACFP) la prise en charge de vos frais d'hébergement : ☐ l'aide ménagère maison de retraite, long séjour ... la prise en charge de vos repas en foyer restaurant accueil temporaire foyer logement la prise en charge de vos frais d'hébergement : maison de retraite, long séjour ... famille d'accueil agréée foyer logement Nom et adresse de l'établissement d'accueil : famille d'accueil agréée (BULLETIN D'ENTREE A JOINDRE IMPERATIVEMENT) établissement spécialisé (fover d'hébergement, foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé) la prise en charge de vos frais de suivi ou d'accueil de jour Nom et adresse de l'établissement d'accueil : (date d'entrée le cas échéant)..... MONSIEUR MADAME MADEMOISELLE VOUS ETES : célibataire marié(e) vie de couple veuf(ve) séparé(e) divorcé(e) NOM D'USAGE (OU MARITAL) (en majuscules) NOM DE NAISSANCE (en majuscules) NATIONALITE ☐ Communauté Européenne ☐ Autre nationalité POUR LES PERSONNES DE NATIONALITE ETRANGERE : DATE D'ARRIVEE EN FRANCE N° DE SECURITE SOCIALE OUI, PRECISEZ VOTRE REGIME DE RETRAITE PRINCIPAL ETES VOUS RETRAITE(E)? NON OUI, PRECISEZ LE NOM DE L'ORGANISME MUTUELLE OU ORGANISME COMPLEMENTAIRE

☐ NON

L'ETAT CIVIL DE VOTRE CONJOINT(E) OU CONCUBIN(E) OU DE VOTRE PARTENAIRE DE PACS ☐ MONSIEUR MADAME MADEMOISELLE NOM D'USAGE (OU MARITAL) (en majuscules) NOM DE NAISSANCE (en majuscules) PRENOMSDATE ET LIEU DE NAISSANCE NATIONALITE ☐ Française ☐ Communauté Européenne ☐ Autre nationalité N° DE SECURITE SOCIALE EST-IL (ELLE) RETRAITE(E)? OUI. PRECISEZ SON REGIME DE RETRAITE PRINCIPAL NON EST-IL (ELLE) EN ACTIVITE ? OUI NON DEMEURE-T-IL (ELLE)? OUI NON A VOTRE DOMICILE OUI NON EN ETABLISSEMENT A UNE ADRESSE DIFFERENTE, LAQUELLE : VOTRE ADRESSE lieu où vous résidez actuellement CHEZ..... CODE POSTAL COMMUNE DATE D'ARRIVEE A CETTE ADRESSE 1 1 11 1 1 1 1 1 1 8 VOUS ETES: | locataire propriétaire en établissement pour personnes âgées usufruitier(e) hébergé(e) en famille d'accueil agréée en établissement personnes handicapées en viager VOTRE ADRESSE PRECEDENTE A remplir impérativement A compléter obligatoirement si vous avez changé d'adresse depuis moins de pour les personnes accueillies 3 mois ou si vous êtes hébergé(e) en famille d'accueil agréée ou en établissement en établissement (maison de retraite, foyer logement, unité de vie, foyer jeunes travailleurs, ...) DATE D'ARRIVEE A CETTE ADRESSE | | | | | | | | | | | | | DATE DE DEPART VOUS ETIEZ : locataire en établissement pour personnes âgées usufruitier(e) propriétaire hébergé(e) en famille d'accueil agréée en établissement personnes handicapées en viager CODE POSTAL COMMUNE..... VOTRE REPRESENTANT LEGAL VOUS FAITES L'OBJET D'UNE MESURE DE : Tutelle Curatelle Sauvegarde de justice NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL (ORGANISME).... ADRESSE..... CODE POSTAL COMMUNE.....

VOS REFERENTS ADMINISTRATIFS		Noms, prénoms, adresses et n° de téléphone			
			ièrement la personne âgée (lie		
3 Coordonnées de la per	sonne destinatai	re de votre co	ırrier	2	
LES PERSONNES A VOTR	E CHARGE				
Nom		PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEN DE PARENTE (*)	
(*) enfant, père, mère, autre :					
LE PATRIMOINE DE VOTI (à compléter obligatoireme	RE FOYER (MON	types de demai		vants :	
		Votre réside	nce principale		
Adresse		□ loué			
		Vos autres bie	ens immobiliers		
Adresse du bien	Nature du bi		Nombre de propriétaires si le bien est en indivision	Location	
				OUI NON	
☐ Je déclare, ainsi que mo dans ce cas, <u>remplir le tal</u>	n conjoint ou con bleau joint en ar	ncubin le cas o nnexe	éant, ne posséder aucun patrime échéant, posséder des biens m échéant, ne posséder aucun pla	obiliers et/ou d'épargne :	

LES CHARGES DE VOTRE FOYER

JUSTIFICATIFS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR LES DEMANDES D'AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT SI LE CONJOINT, LE CONCUBIN OU LE PARTENAIRE DE PACS RESTE AU DOMICILE

- Loyer ou mensualités du (des) crédits relatifs à l'accession à la propriété (résidence principale),
- Charges locatives ou de copropriété (résidence principale),
- Electricité, gaz, eau, chauffage (fuel, bois, charbon) (résidence principale),
- Assurances : habitation, (résidence principale), responsabilité civile, voiture (une seule voiture),
- Pensions alimentaires versées (joindre la décision judiciaire ou celle du Conseil général le cas échéant),
- Impôts divers (locaux et fonciers (résidence principale), redevance TV, sur les revenus),
- Mutuelle du couple,
- Téléphone (factures et abonnement pour un seul téléphone, fixe ou portable),
- Charges liées à la scolarité des enfants âgés de moins de 25 ans (cantine, transport, assurances, frais de scolarité),
- Crédits personnels et/ou à la consommation : joindre une attestation sur l'honneur décrivant l'objet des crédits,
- Contrat obsèques

LES MEMBRES DE LA FAMILLE TENUS A L'OBLIGATION ALIMENTAIRE (O.A.)

A compléter uniquement pour les personnes âgées, n'ayant jamais eu de reconnaissance du statut d'adulte handicapé avant l'âge de 60 ans, et qui sollicitent la prise en charge de leurs frais d'hébergement.

Dans les Yvelines, l'obligation alimentaire n'est pas sollicitée envers les petits-enfants.

LIEN DE PARENTE	NOM, PRENOM	ADRESSE	O.A. DEMANDEE PAR LE C.C.A.S. LE
*****************	***************************************		
*****************		************************	
	***************************************	***************************************	
*********	*******************************	***************************************	
•••••		41.00077437437430161646149145241374743453653554646	

TYPES D'AIDE	MONTANT	DATE DE FIN
Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.)		! !
Majoration pour aide constante d'une tierce personne	*************	
Majoration de la rente au titre d'un accident de travail 💿	******	1 1 11 1 11 1 1 1
Allocation compensatrice pour tierce personne	OUI NON	1 1 11 1 11 1 1 1
Prestation de compensation du handicap	OUI NON	1 1 11 1 11 1 1 1 1 1
Aide ménagère au titre de l'aide sociale départementale	OUI NON	1 1 11 1 11 1 1 1 1
Aide ménagère versée par la caisse de retraite	пои 🗌 по	1 1 11 1 11 1 1 1

Aide ménagère versée par la caisse de retraite		🗌 оит	NON I	<u>11_1_11_1</u>	
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES/AVIS ET	T SIGNATURE	DU MAIRE SA	UF POUR L'A	ACTP	
	Fait à	******		le	

L'AIDE SOCIALE EST RECUPERABLE SAUF L'ALLOCATION COMPENSATRICE :

- ♦ <u>Sur votre succession</u> (en aucun cas sur les biens appartenant à vos parents ou enfants) ▶ c'est le recours en récupération sur succession.
 - En fonction des sommes avancées par le Département, cette récupération s'exerce au 1^{er} euro pour l'aide sociale à l'hébergement, au-delà d'un seuil pour les aides à domicile (46 000 euros).
 - Pour les personnes handicapées, il n'y a pas de récupération si les héritiers sont le conjoint, les parents, les enfants ou la personne ayant assumé de façon effective et constante la charge du handicapé.
- <u>Sur vos revenus</u>, si votre situation financière s'améliore, par exemple à la suite d'un héritage **>** c'est le retour à meilleure fortune. Pour les personnes handicapées, aucune récupération, à l'exception des frais avancés pour l'aide ménagère et les repas.
- Sur la personne à laquelle vous avez fait donation, 10 ans avant la demande d'aide sociale ou après l'attribution de l'aide ▶ c'est le recours contre le donataire. Pour les personnes handicapées, aucune récupération à l'exception des frais avancés pour l'aide ménagère et les repas.
- Sur la personne que vous avez désignée comme légataire de vos biens > c'est le recours contre le légataire. Pour les personnes handicapées, aucune récupération à l'exception des frais avancés pour l'aide ménagère et les repas.
- Sur le ou les bénéficiaire(s) d'un contrat d'assurance-vie, à concurrence de la fraction des primes versées après l'âge de 70 ans.

LA PRISE D'HYPOTHEQUE EST POSSIBLE:

Pour garantir la créance, le Département peut prendre une hypothèque sur vos biens immobiliers, sauf pour les prestations à domicile. Aucune prise d'hypothèque lorsque l'aide sociale est accordée à une personne handicapée.

LES FRAUDES OU FAUSSES DECLARATIONS:

Peuvent entraîner des poursuites judiciaires en application des peines prévues par les articles 313-1, 313-7 et 313-8 du Code Pénal.

CONFORMEMENT A LA LOI «INFORMATIQUE ET LIBERTES» DU 6 JANVIER 1978 :

Les renseignements portés sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique.

J'atteste sur l'honneur que :

- les renseignements portés sur ce document sont exacts,
- je m'engage à informer l'organisme qui a constitué la demande ou le Conseil départemental concerné de toute modification de ma situation ainsi que celle des personnes vivant au foyer et à faciliter toute enquête,
- j'accepte, dans le cadre d'une demande qui nécessite une coordination éventuelle avec d'autres financeurs, que les éléments de ce dossier soient communiqués aux gestionnaires de ces prestations.

LU	ET	APP	ROU	VE,	le	***************************************
----	----	-----	-----	-----	----	---

Signature du demandeur ou de son représentant légal (Nom – Prénom en toutes lettres)

Vous pouvez obtenir communication de ces informations et, le cas échéant, obtenir leur rectification, sur présentation d'une pièce d'identité, en vous adressant au service où vous avez déposé votre demande ou directement au Conseil départemental des Yvelines- Direction de Autonomie et Santé - 2 place André Mignot 78012 Versailles Cedex.

ENVOI DU DOSSIER

Pour les personnes accueillies en établissement (maison de retraite, foyer logement, unité de vie, foyer jeunes travailleurs ...) ou en famille d'accueil agréée, qui, avant leur entrée, étaient domiciliées depuis plus de 3 mois :

- dans un département situé hors Yvelines, le dossier est à envoyer au Conseil départemental de ce département
- dans le département des Yvelines, le dossier est à envoyer à la mairie ou au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) du lieu de résidence privée avant l'entrée en établissement.

Pour les personnes à domicile dans les Yvelines, le dossier doit être envoyé au C.C.A.S. du lieu de résidence. Pour le renouvellement de l'allocation compensatrice, il peut aussi être envoyé directement au Conseil départemental des Yvelines - Direction Autonomie et Santé - 2, place André Mignot 78012 VERSAILLES Cedex.

JUSTIFICATIFS A JOINDRE A LA DEMANDE

AIDE MENAGERE, FOYER REPAS, FRAIS D'HEBERGEMENT EN ETABLISSEMENT OU EN FAMILLE D'ACCUEIL AGRÉÉE

- copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou d'un passeport de la Communauté Européenne ou extrait de naissance
- pour les personnes âgées de 60 à 65 ans, justificatif de l'inaptitude au travail
- pour les personnes hébergées en famille d'accueil, copie de l'arrêté d'agrément et du contrat d'accueil
- pour les personnes ayant eu avant 60 ans une reconnaissance du statut d'adulte handicapé, justificatif à fournir
- pour les personnes de nationalité étrangère, hors Communauté Européenne : copie *recto verso* du titre de séjour en cours de validité
- copie des 3 derniers justificatifs de revenus du foyer (dernier avis de versement des retraites, rentes ou allocations, bulletins de salaire, relevés bancaires ...)
- pour les bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente d'accident du travail : copie de la dernière notification d'attribution
- copie du dernier avis d'impôt sur le revenu (*les 4 pages*) <u>et</u> de la dernière déclaration fiscale du demandeur et le cas échéant de son conjoint, de son concubin ou de la personne partenaire de Pacs ou celui sur lequel le demandeur figure à charge
- copie des déclarations fiscales annuelles de chaque caisse de retraite du demandeur, et le cas échéant, de son conjoint ou de son concubin ou de la personne partenaire de Pacs
- justificatifs des revenus de capitaux mobiliers (joindre tableau récapitulatif disponible en annexe p8 et 9 : livrets d'épargne, assurance vie, autres...) et des revenus fonciers
- copie intégrale de l'avis d'imposition concernant la taxe foncière de chaque bien immobilier
- pour les frais d'hébergement d'une personne âgée n'ayant jamais eu, avant l'âge de 60 ans, de reconnaissance du statut d'adulte handicapé: copie intégrale du livret de famille mis à jour, du demandeur (sauf pour les célibataires sans enfant) et, le cas échéant, imprimés relatifs aux obligés alimentaires

RENOUVELLEMENT DE L'ALLOCATION COMPENSATRICE (ACTP – ACFP)

- pour les personnes de nationalité étrangère, hors Communauté Européenne : copie recto verso du titre de séjour en cours de validité
- copie du dernier avis d'impôt sur le revenu du demandeur (les 4 pages) et le cas échéant de son conjoint, de son concubin ou de la personne partenaire de Pacs ou celui sur lequel le demandeur figure à charge
- si le demandeur figure comme personne à charge sur l'avis d'impôt sur le revenu d'un tiers : justificatifs de ses revenus de capitaux mobiliers et de ses revenus fonciers
- relevé d'identité bancaire original de moins de 3 mois au nom du demandeur si changement
- certificat médical «personne adulte handicapé» complété par le médecin traitant sous pli cacheté



Annexe

Tableau récapitulatif des capitaux mobiliers concernant le foyer (Monsieur et Madame)

A joindre impérativement aux demandes d'aide sociale





RELEVE DES CAPITAUX MOBILIERS DU FOYER (imposables ou non) au 31/12/20_

(préciser l'année de référence)

Ce relevé est à renseigner pour Monsieur et Madame

NOM - Prénom(s):

Dossier ASG nº (si connu)

A retourner par le demandeur ou son représentant légal avec les justificatifs annuels délivrés par les organismes financiers :

Conseil départemental des Yvelines Direction Autonomie et Santé, Pôle Senior et Handicap 2, Place André Mignot 78012 Versailles cedex

PRODUITS FINANCIERS (Joindre les justificatifs)	MONTANT DU CAPITAL (<u>en €</u>)		Intérêts perçus du 01/01/20 au 31/12/20 <u>A RENSEIGNER</u> <u>OBLIGATOIREMENT</u> <u>CI-DESSOUS</u>		Si produit de capitalisation <u>date</u> <u>d'ouverture et</u> <u>terme</u>
- Livret A	Monsieur	Madame	Monsieur	Madame	
- Livret Bleu					
- Livret Jeune					
- Livret d'Epargne Populaire (LEP)					
- LDD (ex CODEVI)					
- Livret d'épargne entreprise					
- CEL(compte épargne logement) ou LEL					
- Livret B					
- Livret Grand Format					
- Livret Cerise					
- Assurances-vie					
- Plan d'Epargne Populaire					
- Plan d'Epargne Retraite Populaire (PERP)		,			
- P.E.A. (compte titres)					



RELEVE DES CAPITAUX MOBILIERS DU FOYER

(Monsieur et Madame)

RELEVE DES CAITTACA MODILIERS DO FOTER			(Monstear et Madame)			
PRODUITS FINANCIERS (Joindre les justificatifs)	MONTANT DU CAPITAL (<u>en €</u>)		Intérêts perçus du 01/01/20 au 31/12/20 A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT CI-DESSOUS		Si produit de capitalisation	
(Landing Stanger)					<u>date</u> <u>d'ouverture</u> <u>et terme</u>	
	Monsieur	Madame	Monsieur	Madame		
- Plan Epargne Logement						
- Obligations – Actions (hors PEA)						
- SICAV (hors PEA)						
- Fonds Communs de Placement						
- S.C.P.I						
- Parts Sociales						
- Bons d'Epargne						
- Bons de Caisse						
- Bons de capitalisation						
- Bons anonymes		1				
- Autres produits (à préciser)						
				II		

Date	•••••
Daic	********************

